

**Législation de la deuxième session du vingt et unième Parlement,
du 16 février 1950 au 30 juin 1950—suite**

Sujet, chapitre et date de la sanction	Synopsis
Terres et ressources—fin	
22 1 ^{er} juin	<i>Loi sur les terres territoriales</i> , ne s'applique qu'aux terres territoriales qui relèvent du ministère des Ressources et du Développement économique et autorise la vente ou la location de ces terres, des droits miniers et du bois ainsi la constitution de réserves sur les concessions de ces ressources.
45 30 juin	<i>Loi modifiant la Loi des parcs nationaux</i> . La loi modifiant les conditions qui régissent l'octroi de permis pour des terres publiques et de coupes de bois dans les parcs nationaux, et l'établissement de services d'utilité dans la limite des parcs.
Transports et communications	
9 1 ^{er} juin	<i>Loi concernant la nomination de vérificateurs pour les Chemins de fer nationaux</i> , autorise pour 1950 la nomination de vérificateurs indépendants afin d'opérer une vérification continue des comptes des Chemins de fer nationaux.
20 1 ^{er} juin	<i>Loi modifiant la Loi des chemins de fer</i> . La modification pourvoit à l'affectation de fonds en vue de travaux de construction aux passages à niveau de voies ferrées.
23 30 juin	<i>Loi modifiant la Loi de l'aéronautique</i> . La loi modifie les pouvoirs du Ministre d'établir et d'appliquer des règlements intéressant le contrôle ou le fonctionnement de l'aéronautique au Canada et la juridiction de la Commission des transports aériens en matière d'itinéraires et de conditions, de permis et de certificats d'exploitation.
26 30 juin	<i>Loi modifiant la Loi de la marine marchande du Canada, 1934</i> . D'autres règlements sont ajoutés à la loi de la marine marchande et de nombreuses modifications sont apportées aux conditions requises à l'égard des communications radiophoniques, de la sécurité, des brevets, de l'immatriculation des navires, des pilotes et des caisses de pilote. L'annexe 4 est abrogée et remplacée par une nouvelle.
30 30 juin	<i>Loi de financement et de garantie des Chemins de fer nationaux du Canada (1950)</i> . La loi autorise la prestation de fonds pour couvrir des dépenses d'établissement effectuées et des dettes de capital contractées par le réseau des Chemins de fer nationaux du Canada en 1950, ainsi que la garantie de certaines valeurs émises par la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada.
56 1 ^{er} juin	<i>Loi concernant l'achat, par la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, d'actions du capital social de The Shawinigan Falls Terminal Railway Company</i> . La loi pourvoit à l'achat de mille cinq cents actions du capital social de ladite compagnie.
65 1 ^{er} juin	<i>Loi constituant en corporation "Prairie Transmission Lines Limited"</i> . La loi porte que certaines personnes désignées dans la loi et les personnes qui deviendront actionnaires de la compagnie portant nom "Prairie Transmission Lines Limited" sont constituées en une corporation.
Travail—	
1 28 fév.	<i>Loi modifiant la Loi de 1940 sur l'assurance-chômage</i> . Les modifications visent les taux, contributions, règlements, réclamations et peines. La Partie IIA, Prestation supplémentaire, est ajoutée et la deuxième annexe est abrogée.
Divers—	
16 1 ^{er} juin	<i>Loi modifiant la Loi de l'extension des frontières du Manitoba, 1912, et la Loi de l'extension des frontières de l'Ontario</i> . La loi fait la lumière sur l'interprétation de certains articles du chapitre 40 des Statuts de 1912.
18 1 ^{er} juin	<i>Loi modifiant la Loi de 1946 sur le poinçonnage des métaux précieux</i> . La loi autorise la modification des marques de qualité et des marques non autorisées.
21 1 ^{er} juin	<i>Loi modifiant la Loi du Conseil de recherches</i> . La loi modifie les pouvoirs du Conseil à l'égard du paiement de gratifications et de redevances aux membres de son personnel scientifique et technique pour des inventions ou perfectionnements dont les droits sont attribués au Conseil.
35 30 juin	<i>Loi modifiant la Loi des élections fédérales, 1930</i> . La loi modifie l'article qui donne droit de vote à un Indien qui a servi dans les forces armées au cours de la première ou de la seconde guerre mondiale et accorde le droit de vote à son épouse également.
36 30 juin	<i>Loi sur les unités électriques et photométriques</i> , détermine les unités de mesure en électricité et en photométrie au Canada et autorise le Conseil national de recherches à maintenir les standards définis dans la loi.